



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Pays : Nigeria
Financement : CEDEAO
Réf. ECW/HR/01/03-2024/kg/om

Intitulé de la mission : Recrutement de cabinets de prestation de services en formation à l'intention du personnel de la Commission et des autres institutions de la CEDEAO.

Dans son budget de 2024, la Commission de la CEDEAO a prévu une dotation pour la prise en charge des dépenses relatives à la présente mission.

Les services de conseil (« les services ») concernent *la formation en faveur du personnel de la Commission et des autres institutions de la CEDEAO.*

La prestation est prévue pour une durée de trois (3) années, renouvelable, à compter d'octobre 2024, selon les prévisions.

Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être consultés sur le lien ci-après : https://www.ecowas.int/procurement/procurement_m/intellectual-services/

La Commission de la CEDEAO invite les cabinets de conseil ("Consultants") réunissant les conditions requises à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés devront, dans ce cadre, fournir des informations attestant des qualifications et de l'expérience requises pour fournir les services demandés. **Chaque expérience doit être justifiée par des attestations de bonne exécution et des copies des contrats, entre autres.** Les critères de présélection sont les suivants :

- Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience probante en prestation de services de formation ;
- Avoir travaillé auprès d'organisations internationales et/ou régionales ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration de catalogues, supports et programmes de formation ;
- Faire preuve de compétences solides en facilitation et en communication en vue d'administrer efficacement des séances de formation et mobiliser les participants ;
- Une expérience dans le domaine de la conception et la mise en œuvre de séances de formation interactives et dynamiques est hautement souhaitable ;

- Il est également hautement souhaitable que le cabinet dispose d'une expérience en matière d'apprentissage des adultes, de principes et de méthodologies de conception de contenu pédagogique.

Les experts clés ne seront pas évalués au stade de la présélection.

Les consultants sont invités à s'appropriier les dispositions de la section IV, paragraphes 1 à 5 de l'article 118 du « Code de passation des marchés de la CEDEAO » datant de janvier 2020 et portant sur la politique de la CEDEAO en matière de conflits d'intérêts.

Ils peuvent s'associer à d'autres cabinets de prestation de services en vue d'élargir leur gamme de qualifications et, le cas échéant, indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les associés sont solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont retenus.

Les entreprises seront sélectionnées conformément aux critères de la **sélection basée sur les qualifications du consultant (CQS)**, énoncés dans le règlement de passation des marchés de la CEDEAO. Une base de données des cabinets de formation sera mise en place par la CEDEAO.

Les cabinets de conseil qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses électroniques ci-après, pendant les heures ouvrables, de 09h00 à 16h00 (GMT+1, heure du Nigéria).

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit aux adresses électroniques ci-dessous, avant **le 4 juillet 2024 à 12 h (GMT +1, heure du Nigeria)**

Commission de la CEDEAO

Abuja, Nigeria

E-mail: ikkamara@ecowas.int avec copie à yvieira-bamba@ecowas.int; sbangoura@ecowas.int; kgillis-harry@ecowas.int ; ombacke@ecowas.int ;

Prof. Nazifi Abdullahi DARMA
Commissaire aux Services internes
CEDEAO